

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 janvier 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 385 Vœu relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la porte d'Asnières.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par M^{mes} Brigitte KUSTER et Alix BOUGERET, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du Groupe les Républicains, relatif à la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires à proximité de la porte d'Asnières pendant la durée des travaux du tramway T3b ;

Considérant les moyens mobilisés par la Ville de Paris pour assurer une sécurité maximale des usagers aux abords du chantier du tramway T3b, en maintenant l'ensemble des traversées piétonnes protégées par des feux tricolores préexistantes au chantier ;

Considérant le contrôle de la sécurité des configurations et emprises de chantier du tramway T3b qui est effectué scrupuleusement par les services de la Préfecture de Police ;

Considérant cependant la préoccupation de représentants des parents d'élèves des établissements scolaires situés à proximité de la porte d'Asnières (école Marguerite Long, collège Boris Vian, école Berthier) demandant que les traversées piétonnes utilisées par les écoliers soient sécurisées, et s'inquiétant des infractions commises par certains usagers, notamment les deux-roues motorisés qui circulent sur les trottoirs ;

Considérant les difficultés de circulation inhérentes au chantier important du tramway T3b qui se déroule dans le secteur, susceptibles d'amplifier la fréquence de ces infractions ;

Considérant le signalement de ces infractions effectué régulièrement par les responsables du chantier du tramway T3b auprès de la Préfecture de Police ;

Considérant la nécessité d'assurer par les Agents de Surveillance de Paris (ASP) de la Préfecture de Police une présence permanente sur l'ensemble des plages horaires d'entrée et sortie des écoliers, au niveau du « point sécurité école » de l'avenue de la Porte d'Asnières, une des traversées les plus dangereuses du 17^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- la Préfecture de Police prenne les dispositions nécessaires afin de dissuader et réprimer les infractions au Code de la route qui sont constatées aux abords des établissements scolaires situés à proximité de la Porte d'Asnières,
- la Préfecture de Police maintienne la présence nécessaire des Agents de Surveillance de Paris sur l'ensemble des plages horaires d'entrée et sortie des écoliers au niveau du « point sécurité école » de l'avenue de la Porte d'Asnières,
- la Préfecture de Police et la Ville de Paris étudient l'opportunité de mettre en place d'autres « points sécurité école » au niveau des autres traversées piétonnes qui sont empruntées par les écoliers à proximité de la porte d'Asnières.